



BTS MEC

Management Economique



Ex-BTS EEC

Exemples de missions confiées à l'apprenti-e

L'apprenti-e en **BTS Management Economique de la Construction** intervient dans toutes les étapes des projets de construction des ouvrages :

— **Bâtiments** —

— **Voiries** —

— **Réseaux** —

Il ou elle est amené-e à assurer diverses **missions** :

- Assistance dans la réalisation de dossiers de construction.
- Assistance technique de clients.
- Rédaction des CCTP.
- Réalisation de quantitatifs estimatifs tous corps d'état.
- Réalisation des métrés.
- Gestion d'une banque de prix.
- Réalisation de plan.

Formation

- **Durée** : 1350 heures de formation en alternance sur 2 ans, sous contrat d'apprentissage.
- **Début de la formation** : 12 septembre 2022.
- **Rythme d'alternance** : 2 sem. / 2 sem.
- **Lieu de formation** : Lycée Champagnat - Saint Symphorien sur Coise.
- **Coût de formation** : Formation financée par les OPCO (OPérateurs de COmpétences). Eventuel « reste à charge » pour les entreprises.
- **Compétences acquises** :
 - * *Maîtriser les techniques de la construction.*
 - * *Connaitre les caractéristiques des matériaux.*
 - * *Maîtriser le coût et la qualité d'un projet.*
 - * *Gérer les relations avec tous les intervenants de la filière.*

Sélection des apprentis-ies

- BAC Général à dominante scientifique, BAC STI2D (spécialité AC recommandée), BAC PRO du domaine (technicien d'études du bâtiment principalement).
- Moins de 29 ans ou inscrit à Pôle Emploi.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- Dossier d'inscription ou Parcoursup complété.
- Etude du dossier scolaire.
- Entretien individuel.
- Test de positionnement écrit.
- Possibilité d'admission après le démarrage de la formation (délai de 15 jours entre la demande et l'intégration de la formation)



Dossier

● Les essentiels du contrat



Le contrat :

- **Démarrage du contrat** : Au plus tôt, 3 mois avant le début de la formation.
- **Période probatoire** : 45 jours en entreprise (Si arrêt de travail, période d'essai prolongée d'autant de jours).
- **Durée quotidienne de travail** : Ne pas excéder 8h (apprenti-e mineur-e) et 10h (apprenti-e majeur-e).
- **Durée hebdomadaire de travail** : Correspond à un temps plein soit 35h / semaine.
- **Repos Hebdomadaire** : 2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective de l'entreprise.
- **Congés** : 5 semaines. Les congés sont à prendre sur le temps en entreprise.

La rémunération :

Age	Rémunération	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Moins de 18 ans	27 %	39 %
De 18 ans à 20 ans	43 %	51 %
De 21 ans à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et plus	100 %	100 %

De 27% à 100% du SMIC

(sauf conditions plus favorables de

Valeur du SMIC au 1er janvier 2021 :

1554.58 € bruts mensuels pour 35h / semaine

Pour faire une simulation de coût pour un contrat d'apprentissage :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

Vous pouvez vous renseigner sur le coût d'un jeune en contrat d'apprentissage et les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre auprès de :

- Votre OPCO (OPérateur de COmpétences).
- France Compétence.
- Votre expert-comptable.

Aides au contrat d'apprentissage :

Quelles que soient la taille et l'activité de votre entreprise :

- La rémunération de l'apprenti-e n'est pas assujettie à la CSG et la CRDS.
- Les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) sont totalement exonérés.
- Les cotisations salariales d'assurance chômage sont exonérées.
- Les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
Contactez Carine Michou
MONTS DU LYONNAIS FORMATION (CFA Porteur)
Tél. : 04-77-52-74-53
Mail : cmichou@champagnat-stsymphorien.eu



**LYCÉE DES MONTS
DU LYONNAIS**
LYCÉE DES MÉTIERS